



Notice d'emploi N° 2028 / 2020

Pour les produits phytosanitaires visés à l'art. 36 de l'ordonnance du 12 mai 2010 sur la mise en circulation des produits phytosanitaires (ordonnance sur les produits phytosanitaires, RS 916.161)

Caractéristiques du produit

Dénomination spécifique: Acaricide, Insecticide
Formulation: EC concentré émulsifiable
Teneur en substances actives: 99.1 % huile de paraffine (830 g/l)
Nom UICPA: ---

Stockage

Le produit doit être conservé dans l'emballage original, à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des médicaments, de façon à ne pas être accessible aux personnes non autorisées.

Elimination

Emballage: Les récipients vides, nettoyés avec soin, doivent être confiés à la voirie pour leur élimination.
Restes de produits phytosanitaires: Les restes de produits phytosanitaires doivent être confiés au centre de ramassage de la commune, à un centre de collecte de déchets spéciaux ou au point de vente.

Produits commerciaux

UFO (Ultra Fine Oil)

Numéro d'homologation fédéral: I-1201 Pays d'origine: Italie
Numéro d'homologation étranger: 8882 Titulaire de l'autorisation étranger: Intrachem Bio Italia, Italie

Indications autorisées

Domaine d'application	Ravageur	Spécifications d'application	(*)
Culture des baies			
espèces de Ribes	acariens tétranyques, cheimatobies, cochenilles diaspines, cochenilles lécanines	Concentration: 3.5 % Dosage: 35 l/ha Application: Stade BBCH 00-10 (B-C).	1
espèces de Rubus	acariens tétranyques, cheimatobies, cochenilles lécanines	Concentration: 3.5 % Dosage: 35 l/ha Application: Stade BBCH 00-10 (B-C).	1
grand sureau	acariens tétranyques, cheimatobies	Concentration: 3.5 % Application: Stade BBCH 00-10 (B-C).	
mini-Kiwi (Kiwi)	acariens tétranyques, cheimatobies, cochenilles diaspines, cochenilles lécanines	Concentration: 3.5 % Application: Stade BBCH 00-10 (B-C).	
myrtille	acariens tétranyques, cheimatobies, cochenilles diaspines, cochenilles lécanines	Concentration: 3.5 % Dosage: 35 l/ha Application: Stade BBCH 00-10 (B-C).	1
Arboriculture			
fruits à noyaux	acarien rouge, cheimatobies, cochenilles diaspines, cochenilles lécanines, phytoptes	Concentration: 3.5 % Dosage: 56 l/ha Application: Stade BBCH 51-53.	2

fruits à noyaux	acarien rouge	Concentration: 1 % Dosage: 16 l/ha Application: Stade BBCH 57-58 (D3-E).	2
fruits à noyaux	acarien rouge	Concentration: 2 % Dosage: 32 l/ha Application: Stade BBCH 54-56 (D).	2
fruits à pépins	acarien rouge	Concentration: 2 % Dosage: 32 l/ha Application: Stade BBCH 54-56 (D).	2
fruits à pépins	acarien rouge	Concentration: 1 % Dosage: 16 l/ha Application: Stade BBCH 57-58 (D3-E).	2
fruits à pépins	acarien rouge, cheimatobies, cochenilles diaspinés, cochenilles lécanines, phytoptes	Concentration: 3.5 % Dosage: 56 l/ha Application: Stade BBCH 51-53.	2
noix en général	cheimatobies, cochenilles diaspinés, cochenilles lécanines, phytoptes	Concentration: 3.5 % Dosage: 56 l/ha Application: Stade BBCH 51-53.	2
Viticulture			
toutes les cultures	acarions tétranyques Effet secondaire: acariose de la vigne, érinose de la vigne	Concentration: 2 % Dosage: 16 l/ha Application: Stade BBCH 07-10 (C-D).	3
toutes les cultures	acarions tétranyques Effet secondaire: acariose de la vigne, érinose de la vigne	Concentration: 1 % Dosage: 6 l/ha Application: Stade BBCH 11-12 (E).	4
Grande culture			
pommes de terre pour la production de plants	Pucerons vecteurs de virus	Concentration: 2 % Dosage: 7 l/ha	5

Charges générales / agronomiques:

- 1 Le dosage mentionné se réfère au stade BBCH 00-10 (B-C) avec une quantité de bouillie de référence de 1000 l/ha (base de calcul).
- 2 Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000 m³ par ha. Conformément aux instructions de l'OFAG, le dosage doit être adapté au volume des arbres.
- 3 Le dosage mentionné se réfère au stade BBCH 07-10 (C-D) avec une quantité de bouillie de référence de 800 l/ha (base de calcul).
- 4 Le dosage mentionné se réfère au stade BBCH 11-12 (E) avec une quantité de bouillie de référence de 600 l/ha (base de calcul).
- 5 Traitements dans 350 l d'eau, 1 fois par semaine, dès 30% de levée.

Indications relatives à la sécurité devant figurer sur l'emballage:

Phrases PPS

- SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.